



B.I.S.

Brèves Infos SIZUN-Saint-Cadou

Mai
Juin
2011
N° 25

INFORMATIONS MUNICIPALES

A.L.S.H.

☉ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est ouvert le mercredi à l'école maternelle.

☉ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert aux vacances d'été du 4 juillet au 29 juillet (fermé le 15 juillet) et du 1^{er} au 5 août et du 16 au 31 août 2011.

Renseignements et inscriptions au
☎ 02-98-68-80-13.

ZOOM SUR ...

... la divagation de chiens



Nous vous rappelons une nouvelle fois que la divagation des animaux est strictement interdite. Les propriétaires de chiens sont priés de les tenir à l'attache, ils sont responsables de tout incident qu'ils pourraient provoquer.

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 17h00
Le samedi :
De 8h30 à 12h00

DECHETTERIE

(du 1^{er} avril au 30 septembre)

lundi, mercredi et
samedi
9h - 12h et 14h00 - 18h30
vendredi
14h00 - 18h30

BIBLIOTHEQUE

☎ 02-98-68-83-81

Lundi :
16h00 – 18h00

Mercredi et samedi :
10h00 – 12h00

BUREAU DE POSTE

Lundi, mardi,
jeudi et vendredi :
9h30 - 12h00 et
14h30 - 16h00
Mercredi : fermé
Samedi : 9h30 - 12h00

Permanences en mairie

A.D.I.L. : le 4^{ème} mardi du mois de 9h à 10h (sur RDV pour un plan de financement) et de 10h à 12h (sans RDV)

Affaires sociales : le jeudi de 14h00 à 15h30 (sur rendez-vous)

Mission locale : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 8h30 à 12h00 (contact au 02-98-68-35-86)

Plan Local Habitat : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14h00 à 15h30

Relais Assistantes Maternelles (RAM) : le lundi de 9h00 à 12h00

Extrait du Conseil Municipal du 16 mars 2011

☞ **ENQUETES PUBLIQUES :**

♦ **SCEA des Ajoncs La Martyre** : Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du dossier présenté par la SCEA des Ajoncs, Roch'Holloc La Martyre, en vue de l'extension de son élevage porcin. [...] Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable au dossier.

♦ **EARL de Roc'h Guen Loc Eguiner** : Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du dossier présenté par l'EARL de Roc'h Guen, Le Penquer Loc Eguiner, en vue de l'extension de son élevage porcin. [...] Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable au dossier.

☞ **APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le Code de l'urbanisme [...], considérant que la révision, telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente. [...]

☞ **TRAVAUX EGLISE : AVENANTS** : Les avenants ayant été transmis tardivement par la DRAC et le rapport de présentation n'ayant pas été reçu en temps et en heure, la commission d'appel d'offres n'a pu être réunie, les avenants seront donc présentés lors du prochain conseil municipal.

☞ **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE** : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le crédit de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, mis en place avec le Crédit Agricole à Quimper arrivera à échéance le 26/03/2011 et propose de le renouveler. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le crédit de trésorerie d'un montant de 500 000 €.

☞ **MODIFICATION STATUTS CCPL** : transfert de la compétence « Relais Parents-Assistantes Maternelles » à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, rapport de la Commission d'Evaluation des Charges. [...] Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte ledit rapport et charge M. le Maire de notifier cette décision à l'autorité qualifiée.

☞ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante : suppression au 01/04/2011 d'un emploi d'agent polyvalent du service scolaire (cadre d'emploi des adjoints techniques) à 21/35^{ème} et création du même emploi à 30.50/35^{ème} à compter du 01/04/2011 et suppression au 01/04/2011 d'un emploi d'agent polyvalent du service scolaire (cadre d'emploi des adjoints techniques) à 9.50/35^{ème} et création du même emploi à 23/35^{ème} à compter du 01/04/2011. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

☞ **DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE – séjour pédagogique** : Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention présentée par le Collège de SIZUN, en vue de financer des séjours pédagogiques en Espagne et en Allemagne pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}. Ces séjours concernent 48 élèves domiciliés à Sizun. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 40€ pour chacun des 48 élèves domiciliés à Sizun, soit 1 920 €.

☞ **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

♦ **Commission patrimoine tourisme** : Elle s'est réunie le 15 mars : 1^{er} point le fleurissement de la commune dans une démarche de parrainage conseillé par le comité départemental du tourisme il y a un an : le parrain est la commune de Guerlesquin. Ses représentants ont visité la commune ; ils ont donné des conseils afin de progresser notamment pour le centre-bourg qui est correct au niveau du fleurissement , mais manque de végétalisation, la place est trop minérale. Après étude avec les 2 agents des services techniques concernés, plantation d'arbres sur la place de la mairie dans un premier temps ; 3 arbres tiges à développement lent, le choix n'est pas encore arrêté, l'un où était le sapin de Noël, le second entre 2 barrières, les 3èmes au bout de la mairie à la place d'une barrière qui sera reculée de 1.20m pour permettre une circulation piétons/poussettes. L'espace devant la mairie pourra également être aménagé. Il sera aussi étudié la remise du puits avec des pierres et des arceaux. Accord du conseil sur les propositions de la commission.

- Classement d'un circuit de randonnée au plan départemental des itinéraires et randonnées du Conseil Général : du classement 2 au classement 1 : il s'agit du circuit « la Vallée de l'Elorn et le lac du Drennec », circuit de 19 km. Des conventions doivent être signées avec les propriétaires de parcelles privées. [...] Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et décide que les frais relatifs à cet échange seront à la charge de la commune (géomètre, notaire).

- Exposition à l'office du tourisme cet été : juillet : Eric LAUGIER ; août : l'art coquin en Bretagne.

- Commission d'embauche : elle se réunira fin avril début mai pour l'embauche des

saisonniers.

☞ **QUESTIONS DIVERSES :**

♦ **Le 13 juillet** : un spectacle « féerie des eaux et lumières » a été réservé pour un montant de 2 000 € (le spectacle plus la sonorisation)

♦ **Modification statuts Syndicat Mixte de l'Elorn** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la nouvelle version des statuts du Syndicat Mixte de l'Elorn et approuve les modifications qui seront applicables à l'occasion du prochain renouvellement du Comité Syndical.

♦ **Tarifs des photocopies** : pas de modification pour les particuliers : uniquement des photocopies en noir et blanc au tarif de 0.30 centimes ; concernant les associations : photocopies noir et blanc et couleurs gratuites ; tenir un registre pour estimer le nombre de photocopies que cela représente sur l'année.

♦ **Bois en bas de la rue du Docteur Corre** appartenant à la commune, faire appel à une entreprise pour la coupe du bois.

♦ **Paris/Brest/Paris** : la course passera sur la commune en août : voir pour mettre une animation en place.

COMMUNIQUES

◆ EN MAIRIE :

☞ **Recensement** : Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans le mois d'anniversaire. Les garçons et filles nés en 1995 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée : elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

◆ DIVERS :

☞ **Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Landivisiau** : « Le Mois du Cheval » se déroulera du 30 avril au 13 juin. Une vingtaine d'animations seront proposées aux amateurs de chevaux : spectacle, courses, balades, exposition...Le programme détaillé est disponible sur le site Internet : www.ot-paysdelandivisiau.com.

☞ **Gouren (lutte bretonne) à Sizun** : depuis début janvier dernier, un cours de gouren est proposé aux enfants à partir de 5 ans. Il se déroule les mardi soir, entre 17h et 18h15, salle St Ildut. Une quinzaine d'enfants, filles et garçons, sont actuellement licenciés. Les cours sont dispensés par un animateur sportif agréé mis à disposition par la fédération de Gouren. Trois à quatre cours sont proposés gratuitement, avant engagement, ce afin de permettre aux enfants de découvrir ce sport. Renseignements : Philippe ARNAUD (☎ 02-98-21-97-11) ou Karine VAILLANT (☎ 02-98-78-97-38)

☞ **Secours Populaire** : Comme tous les ans, le Secours Populaire prépare le séjour d'enfants en famille de Vacances. Si vous êtes prêts à partager votre maison ou votre lieu de vacances avec un enfant de 6 à 10 ans pendant 15 à 18 jours, le Secours Populaire est là pour organiser cet accueil bénévole. Pour plus de renseignements, contacter Andrée au ☎ 02-98-44-48-90 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

☞ **Maison Familiale Rurale de Plouñevéz-Lochrist** : Journée Portes Ouverte le mercredi 18 mai de 13h30 à 18h30. Présentation des filières 4^{ème} et 3^{ème}, baccalauréat professionnel « Service aux Personnes et aux Territoires », baccalauréat professionnel « Service en Milieu Rural ». Pour tout renseignement ☎ 02-98-61-41-30.

☞ **CAF** : On s' lance : un dispositif pour financer ton projet : Tu as entre 11 et 17 ans, tu es accompagné d'au moins 2 amis, tu habites le Nord-Finistère, tous les projets peuvent être financés, qu'ils soient culturels, sportifs... Toutes les demandes seront étudiées par la CAF. Les éléments principaux ? Que toi et tes amis soyez réellement auteurs et acteurs du projet. Télécharger le dossier de candidature : www.brest.caf.fr (rubrique actualités/jeunes)

☞ **Télédéclaration des demandes d'aides agricoles communautaires (aides PAC)** : Pour effectuer les demandes d'aides agricoles communautaires, les exploitants agricoles peuvent utiliser le service de télé déclaration TELEPAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr) . La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère a renforcé le dispositif d'accompagnement existant les années précédentes et mis en place un service public de proximité d'aide à la déclaration. Pour en savoir plus, consulter le site internet de la DDTM : www.finistere.equipement.gouv.fr

DESHERBAGE

Avec l'arrivée du printemps, la végétation se réveille et recommence à pousser. Pour limiter les risques de pollution des eaux et de votre environnement par les pesticides (désherbants notamment), des techniques alternatives au désherbage chimique sont utilisées par les communes, comme par exemple :

- désherbage manuel (binage, sarclage)
- désherbage thermique à flamme sur les bordures
- balayeuse sur les surfaces imperméables (arrachage de la mousse et des herbes)
- désherbeur mécanique sur les stabilisés et graviers
- débroussailleuse...

L'utilisation de ces techniques alternatives de désherbage se justifie d'autant plus que, depuis février 2008, la réglementation interdit toute utilisation de pesticides (désherbants, anti-mousse, insecticides, ...) à proximité de l'eau.

De même, depuis décembre 2008, l'utilisation de désherbants à base de diuron est interdite.

Si vous possédez des désherbants en contenant (composition indiquée sur l'emballage), vous pouvez les rapporter en déchetterie.

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

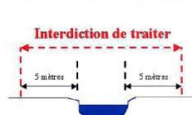
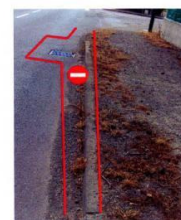
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MÊME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITES, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Et chez vous ?

Dans votre jardin, vous pouvez aussi désherber sans désherbants en utilisant, par exemple, de l'eau bouillante ou un désherbeur thermique à flamme sur les joints entre les pavés, ou encore un couteau à désherber dans les graviers ou les pelouses.

Le rotofil (débroussailleuse à fil) ou la tondeuse peuvent également être utilisés pour limiter la pousse des herbes sur les allées. Sur les parterres, après avoir bien préparé la terre et fait vos plantations, un paillage peut être mis pour recouvrir la terre et ainsi éviter la pousse des herbes indésirables.

Voici quelques exemples de paillages qui peuvent être utilisés : écorce de pin, paille, causses de sarrasin, feuilles mortes, tontes sèches de pelouse.

MEMENTO

MANIFESTATIONS

- ❖ 14-15 mai : Rétro-Broc – Grand prix Arc de Triomphe – Comité d'Animation
- ❖ 21 mai : Transhumance – Div Yezh
- ❖ 22 mai : Apéritif de printemps – Comité des fêtes – St Cadou
- ❖ 28 mai : Fête des écoles publiques – salle omnisports B
- ❖ 29 mai : Coupe du Finistère D3-Optimist et Planches à voile – CNA



- ❖ 4 juin : Tournoi sur herbe – PSHB - Gollen

- ❖ 5 juin : Kermesse – Ecole St Vincent
- ❖ 11-12 juin : Tournoi de tennis – A.S.S.T. Tennis – Salles omnisports A et B
- ❖ 11-12 juin : Triathlon - Tribreizh



- ❖ 19 juin : Circuits de randonnée – Ecole de hand
- ❖ 25 juin : Moules Frites – Parents d'élèves écoles publiques



- ❖ 25 juin : Feu de la St Jean à St Cadou – salle multifonctions
- ❖ 25 juin : Spectacle JL Roudaut – P'tites Mains Salle St-Ildut



MESSES

- **Messe à Locmélar à 18h00 :** le 7, 14, 21, et 28 mai et le 11, 18, 25 juin et le 2 juillet
- **Messe à Commana à 10h30 :** le 1^{er} mai, le 5 juin et le 3 juillet
- **Messe à St-Cadou à 10h30 :** le 8 et 29 mai et le 12 et 26 juin
- **Messe à St Sauveur à 10h30 :** le 15 mai : 1^{ère} Eucharistie et le 19 juin
- **Messe à St Eloy à 10h30 :** le 2 juin : Pardon de St Eloy

GARDES



Médecins :

Dr Robert CRENN : ☎ 02-98-68-82-92
Dr Luc PAUGAM : ☎ 02-98-68-80-05
Garde de WE, jour férié et nuit :
composez le 15

Pharmacies :

Pour connaître les 3 pharmacies les plus proches du lieu d'appel :
☎ 3237

Cabinet infirmier :

☎ 02-98-68-82-90 –
2 Place Charles de Gaulle 29450
SIZUN

Numéros d'urgence :

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18

Vacances scolaires

Maternelle / primaire / collège / lycée :
Du 04/07/2011 au 04/09/2011

AUTRES PERMANENCES

- **ADMR** (49 bis rue de l'Argoat) ☎ 02-98-24-10-88
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Bureaux fermés au public le mardi après-midi et le jeudi
(permanence téléphonique uniquement)

EMPLOI

- **L'Association EPAL**, basée à Brest, Rennes et Vannes, recrute pour son secteur Vacances et Tourisme Adaptés, des animateurs pour encadrer des séjours de vacances proposés à des mineurs et adultes en situation de handicap. 500 postes à pourvoir – 130 séjours de 7 à 15 vacanciers se déroulant du 24 juillet au 20 août 2011 sur 2, 3 ou 4 semaines. Conditions : motivation pour s'investir sur ce type de projet, + de 21 ans, permis B + de 1 an, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaité. Obligation de suivre une formation (gratuite) dispensée sur Brest ou Rennes. Renseignements : www.epal.asso.fr ou envoyer lettre et CV : Laurent CANNIC – Responsable Vacances et Tourisme Adaptés 10 rue Nicéphore Niepce BP2 – 29801 BREST CEDEX 09.
- **ERDF** recrute en alternance : Les candidatures pour l'alternance à ERDF sont ouvertes. 700 offres de formation du CAP à Bac + 5 sont proposées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour en savoir plus : www.erdfdistribution.fr.
- **Marine Harvest Kritsen** : la société recrute (en mission longue durée) pour son site de Landivisiau des opérations de production (H/F). Depuis le tranchage, la reconstitution jusqu'au conditionnement , vous aurez pour tâche d'assurer les différentes opérations permettant la transformation du saumon. Travail en 2x8 – journée ; avantages sur salaire ; pause payée. Vous êtes motivé/e, disponible rapidement et cette offre vous intéresse ? Venez retirer votre dossier de candidature ou adressez votre CV et votre lettre de motivation à Marine Harvest Kritsen – Service RH – ZA du Vern – 29404 LANDIVISIAU Cedex ou contact au ☎ 02-98-24-99-61